

**ARRETE N° 2009 301-1**

**Modifiant l'arrêté n° 2009-1238 du 28 août 2009**

**Fixant la liste départementale des personnes habilitées  
à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

**Le Préfet de la Creuse  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la Loi n° 2008 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la CREUSE

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie est fixée par le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la CREUSE et la Directrice Départementale des Services Vétérinaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Guéret, le 28 octobre 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur des Services du Cabinet,

Signé : Joël DUBREUIL

**liste départementale des personnes habilitées  
à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

<b>IDENTITE Adresse professionnelle coordonnées téléphoniques</b>	<b>DIPLOME</b>	<b>TITRE OU QUALIFICATION DU FORMATEUR</b>	<b>LIEUX DE DELIVRANCE DES FORMATIONS</b>
M. Pierre LACROUTS Le Mas Faure 23460 SAINT MARTIN CHATEAU  Tél : 05.55.64.70.82 Portable : 06.23.62.56.86	Brevet de Moniteur de Club	Educateur canin Centre canin cyno 23 23460 SAINT MARTIN CHATEAU	Le Mas Faure Centre Canin Cyno 23 23460 SAINT MARTIN CHATEAU
Mme Patricia PIOTTE Née PERRIN CFPPA de la Creuse Le Chaussadis 23150 AHUN  Tél : 05.55.81.48.90	Docteur Vétérinaire		Etablissement public local d'enseignement agricole Lycée Agricole Le Chaussadis 23150 AHUN
M. Eric LONGIN Les Salesses 23800 MAISON FEYNE  Tél : 06.50.74.31.15	Brevet de Moniteur de Club	Educateur canin	Dressage – Education canine Les Salesses 23800 MAISON FEYNE
M. David GIRARD 21, L'Arpent 23000 LA BRIONNE  Tél : 05.55.80.26.44	Certificat d'Aptitude à l'Education Sociale du chien	Educateur Canin 1 <sup>er</sup> degré	Centre d'Education Canine privé 21, le Moulin de l'Arpent 23000 LA BRIONNE